

# La Marée



## **Mai, mois de l'arbre et des forêts La distribution d'arbres est de retour!**

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs mettra à la disposition des organismes à but non lucratif, des écoles et des municipalités quelque 700 000 plants d'arbres afin de permettre l'organisation d'activités de remise d'arbres à la population québécoise au cours du mois de mai, *Mois de l'arbre et des forêts*.

Rappelons que, l'an dernier, les remises d'arbres avaient été annulées en raison de la pandémie de COVID-19. Un an plus tard, le Ministère a confiance que les remises d'arbres pourront se dérouler en toute sécurité, puisque le respect des mesures sanitaires est maintenant bien intégré dans le quotidien de la population.

Annuellement, près d'un millier d'activités sont organisées dans les 17 régions administratives du Québec au cours du mois de mai, dans le cadre des célébrations du *Mois de l'arbre et des forêts*.

Les plants d'arbres offerts proviennent en majeure partie des pépinières publiques du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et sont offerts gratuitement au public dans le cadre des activités du *Mois de l'arbre et des forêts*.

À **Sainte-Flavie**, la Municipalité fera la distribution des arbres le **vendredi 14 mai de 13h à 16h** au Centre municipal Léon-Gaudreault (garage municipal).

Plusieurs espèces d'arbres seront remises (bouleaux jaunes, érables, pins blancs, pins rouges et mélèzes). N'oubliez pas d'apporter vos sacs!



## NETTOYAGE DES RIVAGES



ÉCO Mitis invite toute la population au nettoyage des rivages. Chaque printemps et automne, les bénévoles sont invités à se rassembler aux différents lieux de ralliement dans La Mitis.

Cette année, l'activité est prévue le **samedi 5 juin à compter de 9h**. Gants de travail, sacs à ordures, seaux et tout l'équipement nécessaire sera fourni aux participants.

Pour de plus amples informations, contactez : Marie-Claude Hamel au 418 750-1985 ou par courriel à [info@ecomitis.org](mailto:info@ecomitis.org).

## COLLECTE D'ENCOMBRANTS

Veuillez noter que Groupe Bouffard procèdera à une collecte d'encombrants le **jeudi 13 mai 2021**. Le matériel devra être placé la veille, en bordure de la rue. Veuillez prendre note qu'une deuxième collecte aura lieu à l'automne.

Les encombrants sont constitués principalement de meubles et d'électroménagers. Les encombrants excluent tous les matériaux de construction, la terre, la pierre et les branches.



L'Écocentre de La Mitis informe ses usagers que l'horaire d'été est en vigueur.

Les heures d'ouverture estivales sont les suivantes :

Lundi au vendredi : 8 h à 16 h 45

Samedi : 8 h à 15 h 45

Dimanche : fermé



**Tous les samedis, du 5 juin au 2 octobre 2021, de 9h00 à 13h00, on se voit au marché !**

Pour en savoir plus, page Facebook : Marché public de La Mitis

### **RAPPEL RELATIVEMENT À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

#### **Périodes d'arrosage :**

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux par des asperseurs amovibles, par des tuyaux poreux ou par des systèmes d'arrosage automatique est permis uniquement le lundi et le jeudi de 19h à 22h.



#### **Nouvelle pelouse et nouvel aménagement :**

Avec la délivrance d'un permis d'arrosage temporaire, il est permis d'arroser tous les jours de 19h à 22h, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques. Veuillez noter que ce permis est gratuit.

#### **Véhicules, entrées d'automobiles, trottoirs, rue, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment :**

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment.

## PERMIS DE FEUX DE GRÈVE

Il sera possible de vous procurer votre permis de feux de grève à compter du lundi 17 mai 2021. Toutefois en raison de la pandémie, vous ne devez pas vous présenter au bureau municipal. Veuillez communiquer au numéro 418 775-7050 poste 2600. Les permis, qui sont gratuits, seront valides jusqu'au 15 septembre. Voici un petit rappel de certaines règles à respecter :



- Vérifier et respecter les avis de la SOPFEU, indice élevé à extrême et les interdictions de feu à ciel ouvert émis pour la région;
- Le feu doit avoir au maximum un diamètre et une hauteur de 1 mètre;
- Être à un minimum de 15 mètres de tout bâtiment et de tous combustibles;
- Avoir sur les lieux les équipements nécessaires permettant tout risque de propagation d'incendie : boyau d'arrosage, extincteur portatif, seau d'eau, pelle ou râteau;
- Garder le feu constamment sous surveillance et être en plein contrôle du brasier;
- S'assurer de l'extinction complète du feu avant son départ.



Depuis 2017, la Municipalité offre le service d'inspection extérieure et de ramonage. Le coût associé à ce service est fixé à 30 \$ par cheminée et payable sur le compte de taxes de l'année suivante. Vous n'êtes pas sur la liste du ramoneur et vous désirez obtenir le service, veuillez appeler au 418 775-7050 poste 2600.

Les citoyens désireux d'obtenir le service d'inspection intérieure et de nettoyage des conduits de raccordement devront prendre rendez-vous auprès du ramoneur, monsieur Jonathan Beaulieu.